



Début de la séance : Le 26 Septembre 2024 (visioconférence)

Membres présents : Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, Tony BECQ, Thierry ORESVE

Membre absent excusé: David LORIOU, Vincent LORIOU

Invités:

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : https://www.ittf.com/equipment/ puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2ème journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2ème journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Phase 1 / Journée 1 21 et 22 Septembre 2024







rtiv



Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

D5-P1 Courlay (6) — Bressuire (5) : La feuille n'a pas été remontée. Un courrier sera fait au club de Courlay pour leur demander de remonter cette feuille ou de forunir le fichier .rpe en cas de problème avec Girpe.

PR

Poule 1

RAS

RAS

Poule 2

D1

Poule 1

RAS

Poule 2

NIORT TT (6) vs NIORT TT (9)

Le Joueur Francis BAILLY a été désigné capitaine et JA de la rencontre. Or il n'avait qu'une licence loisir. Celle-ci est donc requalifiée en licence compétition.

D2

Poule 1

RORTHAIS (2) vs SECONDIGNY (1)

L'équipe de RORTHAIS a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le mercredi 02/10 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de RORTHAIS perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Poule 2

THOUARS (4) vs AIFFRES (7)

L'équipe de THOUARS a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.







portiv E O D



En conséquence, l'équipe de THOUARS est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes II est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : II faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D3

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS.

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D4

Poule 1

RORTHAIS (4) vs BRESSUIRE (4)

L'équipe de BRESSUIRE a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de BRESSUIRE est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes II est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties

Poule 2

POMPAIRE (5) vs SECONDIGNY (5)







portiv E E O



L'équipe de SECONDIGNY a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le mercredi 02/10 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de SECONDIGNY perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

 lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Poule 3

RAS

Poule 4

FRONTENAY RR (7) vs ST MAIXENT (8)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes II est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : II faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

AIFFRES (13) vs POMPAIRE (6)

Il y a eu une inversion des scores lors de la saisie de la partie 14 opposant Tafforin Thomas à LORIOU Sylvain.

Malgré le fait que la fiche de partie n'ait pas pu être mise à disposition, les deux clubs confirment cette inversion. La correction sera donc apportée.

Avant correction, le score de la rencontre était 09-05. Après correction, il devient 10-04. Ces derniers résultats sont entérinés.

D5

Poule 1

BREUIL-CHAUSSEE (5) vs AIRVAULT (5)







Tél: 05.49.64.15.34 – Email: cd79-fftt@orange.fr



L'équipe de AIRVAULT a déclaré forfait. Il s'agit d'un forfait simple. En application de l'article II.709.2 des règlements sportifs, la caution est confisquée et est à régler avant le mercredi 02/10 pour pouvoir poursuivre le championnat.

L'équipe de AIRVAULT perd la rencontre par 14-0 et marque 0 pt rencontre.

II.709.2 - Forfait simple

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, la caution est confisquée.

[...]

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles : [...]

- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : confiscation de la caution et règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Poule 2

FRONTENAY RR (10) vs ST MAIXENT (9)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes II est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : II faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

PERIGNE (11) vs ST LAURS (4)

Le Joueur Nicolas LEBOUCHER a été désigné capitaine lors de la rencontre. Or il n'avait qu'une licence loisir. Celle-ci est donc requalifiée en licence compétition

Poule 3

ST MAIXENT (10) vs VILLIERS EN PLAINE (3)

L'équipe de ST MAIXENT a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs. En conséquence, l'équipe de ST MAIXENT est déclarée équipe incomplète au titre de la 1ère journée. Résultats entérinés.

4.7.2. Équipes incomplètes II est possible d'évoluer à trois joueurs mais seulement une fois dans la même phase (il n'y aura pas de pénalités financières ou sportives). Dans le cas d'une deuxième participation avec une équipe incomplète dans la même phase, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre. Dans le cas d'une troisième participation, l'équipe perd par pénalité sportive (et non par forfait) et marque 0 point partie et 0 point rencontre, et se voit infliger une pénalité financière, la perte de la caution. L'équipe incomplète : Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.







portive ... 0 1 Commiss



Poule 4 RAS

Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSD : le 09/10/2024 19h





